

L'an 2017, le mercredi 19 avril à 20h00, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie sous la présidence de Monsieur Jean Marie TORDOIT, Maire, suite à la convocation en date du 12 avril dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Membres en exercice : 15 Membres présents : 12 Procurations : 3

Présents : ML MARLIOT, MD CACHEUX, S FAUQUEUX, S FIEVET, G LECOCQ, C DELOBELLE, M FERCOQ, G BAVAY, E PISKULA, A HEGO, T WALEMME et JM TORDOIT

Procurations : S HOTTON, F BRICOUT, JL ABRAHAM respectivement à M FERCOQ, E PISKULA et T WALEMME

MD CACHEUX est nommée secrétaire de séance

BILAN FINANCIER 2016 PÉRI-SCOLAIRE

Priscille GRIERE directrice de l'espace éducatif et la comptable de l'association ARIL présentent aux membres du conseil municipal le bilan financier de l'espace éducatif péri-scolaire pour l'année 2016.

Celui-ci s'équilibre à la somme de 115.550,17€. La subvention d'équilibre budgétaire payée au cours de la dite année étant de 52.594,11€, il revient à la commune un avoir de 14.173,48€ qui sera déduit du montant de la subvention d'équilibre que devra verser la commune au titre de l'année 2017.

CONVENTION ET BUDGET PRÉVISIONNEL 2017 PÉRI-SCOLAIRE

Le budget prévisionnel est ensuite présenté, deux versions sont proposées à savoir une version avec un mode de fonctionnement calculé en fonction de la possibilité de bénéficier de contrats aidés et l'autre sans cette possibilité mais avec un CDD.

Les montants sont différents ainsi la subvention d'équilibre serait de 57.270€32 avec un contrat aidé de 30h contre 60.213€02 pour un CDD de 30h.

Au terme de cette présentation il convient de décider si la commune continue de confier la gestion de l'espace éducatif à l'association Aril ou pas.

Par 11 voix Pour et 4 contre il est décidé de maintenir notre confiance à l'association Aril.

Ce choix définit, les membres du conseil municipal à l'unanimité autorisent Mr le Maire à signer la convention 2017 ainsi que son annexe 1 qui prévoit le versement, d'après le budget prévisionnel, d'une subvention d'équilibre à hauteur de 60.213€02. Le montant de l'avoir relatif à l'exercice 2016 sera déduit de l'acompte.

DUCASSE DE PRINTEMPS

Le programme de la ducasse de Printemps est assez diversifié avec :

Une conférence le vendredi 12 Mai sur l'aérodrome allemand de Boistrancourt de Mars 1917 à Mars 1918.

Une exposition de photos les 13 et 14 Mai

Une brocante le samedi 13 Mai

Un concours de pétanque le Dimanche 14 Mai. Concernant son organisation Mr G BAVAY, son initiateur, sollicite de la commune une participation financière pour l'attribution des prix ainsi que la possibilité d'offrir un bon de 5€00 à chaque participant à valoir sur la restauration du midi.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal donnent leur accord pour 400€ de prix et l'attribution de bons aux participants du tournoi de pétanque.

REFECTION DE L'ALLEE ARRIERE DU CIMETIERE

Un terrain de verdure permet de relier la rue du 8 Mai à la rue du GI Leclerc. Il est régulièrement tondu par les employés communaux mais une demande a été formulée pour y délimiter une allée de schiste.

Un devis a été sollicité son montant se chiffre à la somme de 5.200€00 ht.

Cette somme reflète certes la qualité du travail proposé mais le montant est jugé trop important par rapport à son utilisation Il est donc décidé de ne pas donner suite.

ACHAT D'UN PODIUM

Suite au passage de la commission de sécurité, la scène réhaussée à l'aide de palettes et de planchers doit être démontée. L'utilisation de cette structure installée par les employés communaux en forme de palier était justifiée par la volonté de faire en sorte que chacune des personnes qui y est présente et se donne en spectacle, soit visible de tout le public. Les enfants de l'école pour la chorale, les enfants de la Péri scolaire pour leur spectacle, le millénium show, le club de Zumba tous y trouvent un réel avantage et regrettent ce démontage.

Il est, cependant, possible de la remplacer par des modules homologués qui serviraient également à la salle des sports en juin lors de la fête de l'école voire même pour des représentation en extérieur.

Mr le maire a consulté plusieurs propositions. Sur le même matériel la proposition la plus intéressante est celle- de Comat et Valco qui propose 12 modules pliables de 1m/2m avec un escalier d'accès pour un montant de 4.747€00 ht.

Certains jugent la dépense inopportune, d'autres proposent la location de ces modules, la discussion s'enlise. Mr le Maire contactera une commune voisine pour un prêt éventuel. qui ne servira, lui, que pour la fête de l'école.

BOISERIES DU 27 RUE PASTEUR

Ce bâtiment doit accueillir la nouvelle cantine de l'école du haut. Des travaux subventionnés par le Conseil Départemental du Nord y sont programmés dont le changement des portes et fenêtres.

Des devis ont été sollicités, leurs prix varient fortement, les conseillers municipaux demandent à Mr le Maire de revoir les modalités de ces prestations.

INFORMATIONS DIVERSES

Des travaux de raccordements électrique nécessiteront le percement des trottoirs de la rue de Rieux de l'angle de l'allée de l'Enclos, à la sortie du village.

Le conseil départemental prévoit des travaux d'aménagement routier sur la RD 118 rue de Rieux (renouvellement de la couche de roulement en coulis bitumeux en agglomération) et sur la RD 643 au hameau de Boistrancourt (renouvellement d'un enduit superficiel d'usur).

Suite à la réponse par mail de Mme CAMPENS de la DDTM, indiquant à Mr le Maire que seule une délibération de la commune ne peut agir sur l'acceptation ou non d'une demande d'exploiter un parc d'aérogénérateurs, une proposition de courrier commun avec la municipalité et le comité anti-éolien était envisagé. Mr DELOBELLE, membre du comité, indique que « Carnières sans éolienne » a préféré garder son autonomie sur ce sujet. Le conseil municipal en prend note, Mr le Maire indique qu'il prendra un arrêté qui stipulera l'interdiction d'implanter des éoliennes sur le territoire de la commune.

Mr DELOBELLE souhaite que dans le cadre des travaux de la rue du Gl Leclerc, les riverains concernés par des travaux personnels puissent fournir la facture de ces dits travaux

QUESTIONS DIVERSES

Mme MARLIOT fait remarquer que les traverses de bois qui soutiennent le talus le long de la rue Pierre Curie sont en mauvais état et nuisent à l'image de la commune.

Mr le Maire indique avoir soulevé ce problème à une entreprise de BTP qui lui a fixé un coût approximatif de 200€ du mètre linéaire soit un investissement global d'environ 40.000€. Ces travaux ne répondent à aucun critère subventionnable hormis peut-être par le CGN au titre des trottoirs le long d'une départementale. A suivre.

La séance est levée à 21h55